

AU BOUTTE

Depuis 1974

JOURNAL DES NÉGOCIATIONS DES EMPLOYÉS/ES D'ENTRETIEN DE LA STM

Journal no. 6



20, 21, 22, 23, 24... Prêt, pas prêt! J'arrive !!

Dans notre dernier journal, nous vous indiquions que votre comité de négociation était en discussion avec les représentants de la STM afin de mettre en place la phase préliminaire de négociation prévue à l'article 46.03 de notre convention collective signée le **9 avril 2019**. Depuis le printemps, lors des nombreux échanges avec l'employeur, nous avons maintenu le même discours : la convention collective prévoit de débiter les négociations un (1) an avant sa date d'échéance et l'employeur se doit d'être présent au rendez-vous afin d'honorer ses engagements. Nous leur avons répété à maintes reprises que notre comité de négociation était déjà élu et qu'il serait prêt à négocier, comme convenu.

Fidèle à leurs habitudes, les représentants de la STM, plus précisément quasi tous les niveaux hiérarchiques des ressources humaines en partant de la conseillère principale en relation professionnel, jusqu'au directeur exécutif des ressources humaines, Alain Brière, ont tenté de nous convaincre de retarder la phase préliminaire de négociation pour ne pas commencer en janvier 2024. Quelle surprise !!!

En bon père de famille, le comité de négociation ne voulait pas laisser Alain Brière dans une situation d'hébétude et de confusion. Bien que ce haut dirigeant soit signataire de la convention collective, nous nous sommes assurés qu'il puisse assimiler l'article 46 au moins une fois en cinq (5) ans. Ainsi dans une correspondance officielle, nous lui avons rappelé ses engagements à l'égard des travailleurs. Du même coup, nous lui avons réitéré que le syndicat serait prêt à négocier tel que convenu dans notre contrat de travail.

À la mi-décembre, le syndicat reçoit la réponse de la STM réitérant qu'ils ne seront pas prêts avant la semaine du 29 janvier et que la première rencontre serait une réunion protocolaire avec la directrice générale et certains membres du CODIR. Nous évaluons que le mot d'ordre de la direction est le suivant : gagner du temps. Par le fait même, il nous fait perdre le nôtre.

Avant le départ pour la période des fêtes, nous avons tant bien que mal tenté de fixer les fameuses rencontres dans la semaine du 29 janvier. Résultat : la DG est en vacances et les représentant de la STM ont oublié de lui demander ses disponibilités !!! Mot d'ordre de l'employeur : gagner du temps. **Check!**

Mi-janvier, la STM confirme finalement au syndicat que la directrice générale n'est plus disponible dans la semaine du 29 janvier. **BONNE ANNÉE !!!!**

Exaspéré de jouer au chat et à la souris, le président intérimaire du syndicat envoie une correspondance à la directrice générale de la STM le 17 janvier, lui dénonçant la flemme de ses hauts-gestionnaires. Un ultimatum de cinq (5) jours ouvrables a été donné pour lui répondre. Le lendemain matin, la chef de division des relations professionnelles n'était pas de très bonne humeur que le syndicat se soit adressé directement à Marie-Claude Léonard. Il semblerait qu'on ne doive pas importuner notre précieuse directrice générale puisqu'elle est submergée par la réorganisation (qu'elle a elle-même déclenché) et les audits de gestion (connus depuis l'automne). Donc, après nous avoir chicané à l'effet qu'on ne suit pas leurs règles, la chef de division nous a tout de même confirmé que leur comité de négociation patronal (dont les membres sont toujours inconnus jusqu'à maintenant) avait deux (2) dates disponibles dans la semaine du 29 janvier seulement pour régler des questions d'intendances et que la rencontre protocolaire pouvait se tenir plus tard.

À l'heure même où nous écrivons ces lignes, nous n'avons obtenu AUCUNE confirmation de date pour procéder au dépôt des demandes normatives.

LA SEULE CONFIRMATION TANGIBLE QUE NOUS AYONS ENTRE LES MAINS, EST CELLE DU MANQUE DE RESPECT FLAGRANT DE L'EMPLOYEURS VIS-À-VIS SES ENGAGEMENTS ET PAR LE FAIT MÊME CES TRAVAILLEURS.

Si vous avez trouvé ce tract syndical ardu à lire, imaginez comment c'est de débattre avec la direction de la STM! En résumé, vous devez comprendre que négocier les conditions de travail de ses employés et respecter ses engagements envers ceux-ci ne sont pas les grandes préoccupations de l'employeur. Il peut bien continuer de se défilier en se cachant de nous. Une chose est certaine, quand le décompte est terminé, prêt, pas prêt, ON ARRIVE !!!

Le comité d'informations

Notre solidarité, notre force !

